

3HD.2
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 16 AVENUE EDOUARD SCHWOOB,
59700 MARCQ-EN-BAROEUL
883 640 690 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 29 juillet,
A 10 heures,

Monsieur Jean-François Dhinaux, demeurant 16 avenue Edouard Schwoob, 59700 MARCQ-EN-BAROEUL, Associé Unique et Président de la société 3HD.2,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 6 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Jean-François Dhinaux, Associé Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de neuf (9) mois et sera clos le 30 septembre 2025.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 6 - EXERCICE SOCIAL

« Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} octobre et finit le 30 septembre. »

Le second paragraphe est supprimé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique et Président
Jean-François Dhinaux

